

Votre municipalité en bref

Juin 2026



Bureau municipal

Téléphone : 819-228-3236

Courriel : hoteldeville@st-leon.com

Horaire : Lundi au jeudi

De 9:00 à 12:00 et de 13:00 à 16:30

Prochaine séance du conseil

Date : Mardi 14 juillet 2026

Heure : 19:00

*Endroit : Porte côté latéral gauche
du bureau municipal*

Bonjour à tous,

Saviez-vous que votre Municipalité possède le plus grand nombre de fermes laitières de la MRC de Maskinongé ? C'est effectivement vrai! 15 fermes laitières sont présentes dans nos rangs. On est de loin la municipalité la mieux représentée en production laitière. Soyons fiers de soutenir nos producteurs.

Nos employés de voirie ont terminé les fameux nids de poule printaniers et ils poursuivent avec l'ouverture des espaces publics en ce début de mois afin de retourner aux travaux routiers par la suite.

Je voudrais faire une mention spéciale à M. Sylvain Coutu qui est toujours présent pour aider à l'accomplissement de certains mandats avec notre équipe de voirie.

Nous travaillons avec la FADOQ afin de déposer un projet collectif via une demande de subvention fédérale pour nos aînés. Si le projet est retenu, il sera destiné à l'ensemble des citoyens. L'aide de membres du comité de vitalisation ainsi que certains membres du conseil est très appréciée pour cette demande.

Le comité des loisirs, en collaboration avec la Municipalité et la société Saint-Jean-Baptiste, vous prépare les festivités pour la fête Nationale. Suivez notre page Facebook pour la programmation à venir.

En terminant, j'ai représenté la Municipalité au brunch de la Fondation École Yamachiche St-Léon avec M. Mario Gélinas, conseiller municipal. Il est important de soutenir notre école et nos jeunes qui ont besoin d'un petit coup de pouce de nous tous collectivement.

Christian Charette

Maire

Résumé des procès-verbaux

- Acte de désistement au dossier de la Cour supérieure portant le numéro 400-17-006534-255 sur le lot no. 4 409 682
- Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement général RM01-2026 relatif aux infractions pénales générales et aux autres mesures applicables par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente
- Demande d'autorisation des dépenses pour le congrès FQM 2026
- Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Maskinongé - adhésion 2026-2027
- Fin de la probation du directeur des travaux publics
- Entente de location - Autorisation de signature
- Mandat pour l'installation de dispositifs d'alerte visuelle sur le camion-citerne
- Lettrage du camion-citerne - Modification au mandat
- Attribution de contrat - Travaux de stabilisation en bordure du Grand Rang
- Autorisation au directeur des travaux publics pour l'achat de ponceaux
- Réhabilitation du puits principal - Réseau d'aqueduc GRI
- Autorisation pour demander des soumissions par procédure ouverte pour des travaux de remplacement d'un ponceau dans le rang Barthélemy
- Demande de prix sur invitation pour la collecte et le transport des matières résiduelles
- Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement no. 285-2026 sur la gestion contractuelle
- Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement no.286-2026 relatif au nuisances
- Engagement de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand à l'élaboration et la mise en oeuvre de son Plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau)
- Récompenses aux finissants 2025-2026 - Écoles primaires et secondaires
- Municipalité alliée contre la violence conjugale
- Travaux de pavage dans le rang Barthélemy - Mandat à l'ingénieur de la MRC de Maskinongé

Camp de jour 2026

Voici vos
animatrices pour
l'été 2026



De gauche à droite :

- Cassandra St-Antoine : Coordinatrice
- Marylee Brière : Animatrice
- Sharlyne Brière : Animatrice
- Alexia Lacoursière : Animatrice
- Éliane Trahan : Animatrice



BON ÉTÉ À TOUS

REMISE DE BOURSES AUX FINISSANTS

La municipalité perpétue sa contribution aux finissants du secondaire (écoles publiques ou privées) résidents sur le territoire de Saint-Léon en leur remettant une bourse de 100\$ chacun avec preuve de réussite ou d'une preuve d'inscription à un programme d'études professionnelles.

Des bourses de 50\$ seront aussi remises aux finissants du primaire résidents à Saint-Léon avec preuve de réussite.

Veuillez vous présenter au bureau municipal pour en faire la demande.

Félicitations et bonne continuation!

Registre des chiens

La municipalité procède actuellement à la mise à jour de son registre des chiens. Pour ce faire, nous vous demandons de communiquer avec nous afin d'actualiser votre dossier.
Merci de votre collaboration.

CONCOURS *Fête des Pères*

Courez la chance de gagner
l'un de nos **DEUX**
paniers cadeaux!

INSCRIPTION JUSQU'AU 21 juin

TIRAGE LE 22 juin EN SOIRÉE

2 PANIERS CADEAUX

SURVEILLEZ LE RÉSULTAT DU TIRAGE!

Concours réservé aux papas résidents de Saint-Léon.

Une seule participation par papa.

Les prix devront être récupérés au bureau municipal.

Bonne chance à tous les papas! ♥

♥ **Loisirs de Saint-Léon**

CONCOURS — FÊTE DES PÈRES

Les loisirs de Saint-Léon souhaite souligner nos précieux papas !

Courez la chance de gagner l'un de nos deux paniers-cadeaux
Concours réservé aux papas résidents de Saint-Léon.

Date limite pour participer : 21 juin

Tirage : 22 juin en soirée
Pour participer : cliquez sur le lien sur la page Facebook de la municipalité.

POUR LES APPELS D'URGENCE DE SOIR ET FIN DE SEMAINE

Pour les appels d'urgence, en dehors des heures du bureau municipal, laissez un message clair et précis de la situation urgente au 819-228-3236, poste # 5.

URBANISME - DEMANDES DE PERMIS

Vous pouvez vous procurer les formulaires des divers permis sur notre site Internet dans la section permis de l'onglet municipalité ou vous présenter au bureau municipal (sur rendez-vous).

TROISIÈME VERSEMENT DE TAXES

Veuillez prendre note que le troisième versement des taxes municipales pour l'année 2026 devra être reçu à nos bureaux pour lundi le 06 JUILLET 2026. Vous pouvez effectuer le paiement en ligne par institution bancaire, par chèque ou en argent comptant directement à la réception de la municipalité.

INSTALLATION SEPTIQUE

Date pour la conformité des installations septiques

31 décembre 2025

Route Saint-Yves
Chemin du Lac-Barolet
Chemin du Lac-Ombe
Rang Saint-Charles
Rang de l'Isle

31 décembre 2026

Rang Barthélemy
Route Sainte-Ursule

juin							n°	juillet							n°
D	L	M	M	J	V	S		D	L	M	M	J	V	S	
											1	2	3	4	27
	1	2	3	4	5	6	23	5	6	7	8	9	10	11	28
7	8	9	10	11	12	13	24	12	13	14	15	16	17	18	29
14	15	16	17	18	19	20	25	19	20	21	22	23	24	25	30
21	22	23	24	25	26	27	26	26	27	28	29	30	31		31
28	29	30					27								



RÉCUPATION + DÉCHETS



ENCOMBRANTS

MATIÈRES COMPOSTABLES ÉCRIT EN ROUGE

RESTRICTIONS D'ARROSAGE

Jusqu'au 1er septembre 2026, des amendes seront données par l'inspecteur municipal ou la Sûreté du Québec pour les contrevenants qui ne respectent pas les obligations suivantes :



APPLICATION DES RESTRICTIONS

La municipalité émettra des amendes à tout contrevenant jusqu'au 1er septembre 2026.

Cet avis ne s'applique pas à l'utilisation de l'eau par des agriculteurs pour les fins de leurs cultures ou pour les nouvelles pelouses qui viennent d'être semées.

PAIR ET IMPAIR

Votre numéro civique est un nombre pair, vous pouvez arroser vos jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux que les jours pairs du mois.

Votre numéro civique est un nombre impair, vous pouvez arroser vos jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux que les jours impairs du mois.

Ces arrosages ne sont permis qu'entre 20h00 et 22h00.

Interdiction permanente d'arroser les gazons.

VÉHICULES

Leur lavage est permis en tout temps, autant les dates paires que impaires, à condition d'utiliser une lance à fermeture automatique.

TROTTOIRS ET ENTRÉES DE COUR STATIONNEMENTS ET PELOUSES

Il est interdit d'utiliser l'eau de l'aqueduc pour les nettoyer.

MOTIFS DES RESTRICTIONS D'ARROSAGE

Nous en appelons à votre habituelle collaboration pour économiser cette richesse commune qu'est l'eau potable.



Votre service incendie vous dit ceci:

Permis de brûlage (gratuit) : Pour obtenir un permis de brûlage, vous devez en faire la demande au bureau municipal en composant le 819-228-3236 poste 3700 afin d'y laisser vos coordonnées. Par la suite, un responsable du service incendie communiquera avec vous dans les jours suivants votre demande.

Prenez note qu'un contenant métallique, ou toutes autres installations de fortune, dépourvus de pare-étincelles est considéré comme un feu à ciel ouvert.

Foyers extérieurs : l'utilisation de foyers extérieurs ne requiert pas de permis de brûlage, cependant ces foyers doivent être équipés d'un pare-étincelles. Par contre, en période de sécheresse, leur utilisation est à proscrire.

Feux de brousse : nous vous rappelons que le brûlage intentionnel de brousse est interdit en tout temps.

Brûlage interdit : Tout brûlage de matériaux de construction ou de démolition est proscrit par l'environnement.

Question d'environnement, la municipalité n'émet que rarement des permis de brûlage, on vous encourage donc à privilégier l'Écocentre situé sur la rue Deveault à Louiseville.

Merci de votre collaboration!



**Fête
nationale
du Québec**



Municipalité Saint-Léon-le-Grand

23 juin
2026

Participez aux célébrations

Activités d'après-midi en collaboration avec la FADOQ de
Saint-Léon

13H00 : Pétanque, Shuffleboard, Babette, Jeux de cartes

15H00 : Gâteau servi en collation d'après-midi

16H00 : Cantine mobile - Les Roy de la Bouffe

17H00 : Jeux gonflables

18H00 : Chansonnier avec Alex Légaré, première partie

19H00 : Hommage au drapeau avec Mme. Françoise
Lebeau, Mme. Annie Rinfret et un jeune de la communauté

19H15 : Discours patriotique par M. Christian Charette, maire

19H30 : Chansonnier avec Alex Légaré, deuxième partie

21H00 : Feux de joie (si la température le permet)

Hommage particulier au «Démon blond» avec participation
citoyenne : Porte ton chandail de hockey !

Apportez vos chaises et vos consommations

En partenariat avec :

Québec 



Société
Saint-Jean-Baptiste
de la Mauricie

